

Emilie LOPEZ L13 : 06 68 44 83 75  
Antoine MIGALE RER A : 06 29 34 10 78  
Patrick SIVADIER RER B : 06 51 07 83 11

Emmanuelle BOUTET L7 : 06 77 40 50 07  
Morgane LE BOURHIS L11 : 06 26 86 03 27  
John JOUNEAU RER B : 06 27 68 47 13

Sarah HUBERT RER A : 06 58 10 22 27  
FX AROULS L3 : 06 63 43 25 24  
Franck PERNUIT RER A : 06 70 79 84 38

## 1 La RATP agit contre le harcèlement sexuel ? Ligne 12

Depuis l'intégration dans le Règlement intérieur en 2017 de la prévention contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel, qui aurait pu faire croire à une réelle volonté d'agir de la Direction, rien n'a bougé. SOLIDAIRES a constaté que les rapports internes, censés aider les victimes, rédigés par des soi-disant spécialistes de l'entreprise, sont dans le déni. SOLIDAIRES RATP accompagne et défend devant les tribunaux, une collègue de la ligne 12. Rendez-vous aux prud'hommes, le 13 septembre 2021.

Déplacée de la Ligne 4 à la Ligne 11 et la Ligne 12, c'est le parcours du combattant que subit notre collègue. Pour la RATP, la protection de la victime consiste à la faire partir. Victime, donc coupable ?! Les rapports des lignes concernées sont désastreux ! L'agent devient celle ayant des difficultés à travailler avec des hommes. C'est complètement honteux ! Le rapport de l'Inspection du Travail évoque que « la RATP n'a ainsi pas retenu certains faits que l'enquête a pourtant révélé et n'a pas non plus qualifié convenablement l'intégralité des faits établis par son enquête ... ».

### La direction refuse de tirer des conclusions évidentes

« Tu as fait l'amour avec ton mari », « ma puce », « mon poussin », « mon lapin », « mon harem », « ça va mes pétasses », « vous savez pourquoi M. a toujours une queue de cheval, parce qu'elle aime que je l'attrape par les cheveux » sont les propos rapportés lors de l'enquête par

d'autres agents qui apparaissent noir sur blanc dans l'enquête interne.

Malgré tout cela, et plein d'autres éléments accablants, la RATP n'a pas qualifié le harcèlement sexuel.

### Inégalités et violences, on peut et on doit agir syndicalement !

Agir contre ces violences faites aux femmes, c'est faire reculer les fausses idées, c'est aussi syndicalement se saisir des situations auxquelles les agentEs peuvent être confrontéEs sur le lieu de travail. Ecouter, recueillir la parole des femmes, rassembler les « indices », les informer de leurs droits, saisir - si les femmes le veulent - la hiérarchie, les orienter vers les associations spécialisées pour les victimes de ces violences ou dans leurs démarches pénales... Face au déni évident dont font preuve certaines Directions, SOLIDAIRES RATP accompagne notre collègue et d'autres devant les tribunaux. C'est aussi ça notre rôle syndicaliste.

## 2 A Porte de la Vilette, c'est Versailles

Ligne 7

Quand le syndicat SOLIDAIRES RATP se lance dans une bataille, c'est pour aller au bout de la démarche. Le terminus de Porte de la Vilette est délaissé durant des années par les représentants, les conditions d'hygiène et de sécurité ne sont pas respectées. SOLIDAIRES réalise une visite de contrôle avec l'inspection du travail, le 10 décembre 2020, une contre visite le 19 février 2021 et l'Inspection du travail met en demeure la Direction d'effectuer des travaux urgents dès le 3 mars 2021.

En 14 endroits du terminus, l'éclairage varie entre 0 et 14 lux alors que le code du travail prévoit pour les voies de circulations 40 lux. On en est très loin. Avec un éclairage réduit et des cheminements dangereux, la Direction recommande dans son Document Unique de regarder où l'on pose nos pieds. Visiblement l'incohérence, c'est la « RATP Touch ».

Après maintes tentatives d'esquives, la

Ligne 7/7Bis est obligée de faire le nécessaire. Dorénavant à Porte de La Vilette, « c'est Versailles » ! Le risque d'électrisation côté 3PB et 4PB est résolu également, la descente et la montée en cabine sont dorénavant sécurisées. Les rails de traction ont été coupés à cet effet. Certes tout cela demande du temps, mais franchement, ça en valait la peine. La section syndicale Ligne 7/7bis et les éluEs SOLIDAIRES au CSE MTS bossent au quotidien dans l'intérêt des agents.



## SOMMAIRE

1- La RATP agit contre le harcèlement ? Ligne 12

2 - A Porte de la Vilette, c'est Versailles ! Ligne 7

3 - L'uberisation MTS

4 - Paiement des PV au guichet SEM

5 - Carton Rouge

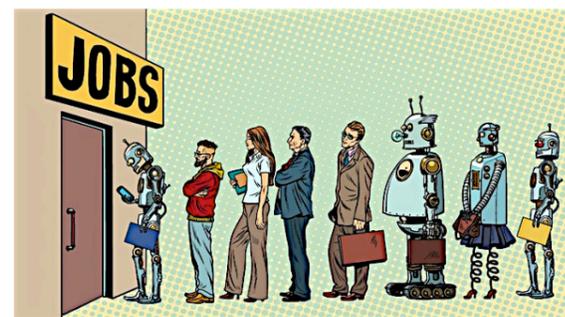
6 - Porte des Lilas à l'abandon Ligne 11

7 - Code du travail : Le Témoin est protégé

8 - Conseil de Lecture : Les dépossédés de l'open space

## 3 « L'uberisation » MTS

La course à la productivité déstructure l'organisation de travail et le travail empiète sur la vie privée. La mise en place de logiciels, d'applications diverses, permet à la RATP de dégager encore plus de marges. La robotisation est au service du patronat, avide de bénéfice. Ainsi, la disparition des secrétariats à MTS sur les lignes, avec la création de la C2SP, les agents passent dorénavant plus de temps à utiliser des logiciels et applications durant leur onze heures de coupures, soit sur le temps de vie privée.



Moins d'agents disponibles sur le terrain pour corriger les erreurs de pointages et de salaire, c'est plus de contraintes pour les agents. Donc l'espoir que certainEs abandonnent la démarche et des gains en plus.

## 4 Paiement des PV au guichet

SEM

Depuis le 14 juin 2021 le paiement des PVI a été mis en place dans toutes les gares et stations (ND SEM 2021-200).

Cette volonté d'offrir un service homogène sur l'ensemble du réseau s'est faite sans aucune discussion, aucun accord, aucun avenant, aucune signature avec les syndicats. Silence chez les représentants.

Il est donc imposé à l'agent et il n'est pas sans danger.

### Absence de formation

L'agent ne reçoit aucune formation pour l'encaissement des PVI, il et elle est seulement invitéE à lire la note commerciale mise en

ligne sur MIA et le site URBANWEB : «paiement des PV en station et en gare », ou de réaliser une «auto-formation» sur le net via le logiciel Kapsule. Il n'existe aucun SAV sur cette procédure. Comment l'agent résout-il les incidents sans support pour le guider ?

Il n'existe aucune procédure claire sur la gestion des documents comptables des PVI : support, enveloppes, séparées ou communes aux titres en retour, ou opérations SIG.

C'est le flou total, mais on le sait, la sanction sera au RDV si une erreur a été commise.

### Une mise en danger délibérée des agents

A cela s'ajoute un danger physique pour l'agent, rappelons que la majorité des CI ne sont pas fermés, il y a donc le risque qu'un client mécontent s'en prennent physiquement à l'agent ! Il y a aussi la possibilité que l'agent se retrouve face à face avec le client que celui-ci aura verbalisé quelques temps auparavant. La Direction met en danger délibérément les salariées, c'est inacceptable.

**SOLIDAIRES RATP sera toujours du côté des agents.** Pour SOLIDAIRES la gratuité des transports en commun en IDF est une réelle nécessité.

## 6 Porte des Lilas à l'abandon

Le lundi 12 avril 2021, SOLIDAIRES est intervenu avec l'Inspection du Travail au terminus de Porte des Lilas. La Direction met le paquet pour le prolongement, mais comme à l'accoutumée, rien n'est fait pour les salarié-es. Les locaux à Porte de Lilas sont des plus vétustes et sont laissés à l'abandon. La Direction a reçu **trois courriers de mise en demeure de faire les travaux**. Deux pour le corps de garde, un pour les vestiaires et un courrier global. Malgré les agitations de nos détracteurs, les agents ont bien compris la différence

entre le travail d'apparence et le concret. **Les travaux ont été entrepris côté faisceau de voies (téléphone automatique au bout du trottoir, les cheminements après le trottoir, etc).** Le tract du 12 avril 2021 de SOLIDAIRES RATP a été une aide pour la Direction. Après sa parution, elle s'est vite empressée (et c'est tant mieux) de faire le nécessaire pour le local agent de maîtrise. La Section SOLIDAIRES est bien implantée sur la ligne 11.

**Notre équipe syndicale veille au grain dans l'intérêt des agents.**

### Ligne 11

## 7 Code du travail

Dans de nombreux cas, témoigner en faveur d'un collègue peut s'avérer utile pour sa défense. Si certains tentent de vous en dissuader, en arguant d'éventuels ennuis, sachez qu'ils ne défendent que l'intérêt de la Direction. Le témoignage est un acte fort de solidarité à un-e collègue par le récit de ce qu'on a vu ou entendu. C'est protégé par la loi. Ainsi l'article L1153-3 précise « aucun salarié, aucune personne en formation ou en stage ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir témoigné

de faits de harcèlement sexuel ou pour les avoir relatés ». De même l'article L.1152-2 nous protège pour avoir subi ou refusé de subir des agissements répétés de harcèlement moral ou pour avoir témoigné de tels agissements.

**Le droit de témoigner, en bonne foi, dans une instance prud'homale, est une liberté fondamentale.**

Notre solidarité reste notre force.

Cour de cassation du 29 octobre 2013.



## 8 Conseil de lecture

Quel est le point commun entre un livreur à vélo, une agente d'entretien, un start-upper, une aide soignante et une « curatrice de contenus » ? Tous subissent les modalités du travail imposées par la digitalisation, la robotisation et les méthodes contemporaines de management. **Le « néotavail » étend son emprise : du bureau au domicile, notre open space s'est élargi, et nous ne pouvons plus échapper aux injonctions à « aller plus vite », à nous « adapter » et à « nous engager à fond dans nos projets ».** Mais ce néotavail est en train de nous déposséder, non seulement de la valeur de notre travail, mais aussi de nos capacités à créer, à nous lier les uns aux autres, à parler, à prendre soin de notre environnement, jusqu'à celles d'exercer notre propre jugement. Il fait de nous des « dépossédés de l'open space ». **Il est temps de reprendre possession de notre travail pour construire des rapports harmonieux avec les autres, avec nous-mêmes et avec la nature.** En retrouvant ses vertus médiatrices, socialisantes, subjectivantes et émancipatrices, cet « écotavail » contribuerait à faire advenir une société plus juste et plus viable : une « société écologique ».

Fanny Lederlin

Les **DÉPOSSÉDÉS** de l'open space  
Une critique écologique du travail



### Ligne 3 :

Durant les fortes chaleurs, la Direction s'est mise à distribuer de l'eau contre émarginement. Quel but ? S'i l'unE en a pris plus, la bouteille est refusée ?! C'est pitoyable.

### Ligne A :

La direction donne des consignes pour empêcher la communication dans les panneaux syndicaux de certaines organisations. La Direction serait-elle en campagne pour soutenir ses partenaires privilégiés ?

### Ligne 7 :

La Direction fait garer le balai en 5PB à Villette, mais bien entendu sans avoir prévu la Surveillance Réciproque. La sécurité n'est pas l'affaire de tous ?

### Ligne B :

La nouvelle gare de Robinson est tellement bien pensée que nos collègues par tous les temps vont devoir faire du monitorat ADUP sur les trottoirs. Aimez la ville, et maintenant ses trottoirs.

**Solidaires**  
RATP

**SOLIDAIRES RATP**

31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris



@SolidairesRatp

www.solidaires-grouperatp.org